

frais supplémentaires seront donc engagés. Le financement du projet initial a déjà été budgétisé en 2019 et bénéficie de subventions d'État.

L'architecte de ARCHI'ZEN est en charge de la maîtrise d'œuvre du chantier et a réalisé un dossier de consultation des entreprises. Des appels d'offres devront être lancés sur une plate-forme dédiée aux marchés publics selon la procédure « adaptée » avec publicité dans un journal en raison du montant estimatif des travaux supérieur à 90 000 € HT

Le CM, à l'unanimité, accepte le DCE tel que présenté et autorise le lancement du marché public en procédure adaptée.

7. Achat d'un terrain au bourg

En vue de la création d'une halle pédagogique, le Maire propose que la commune fasse l'acquisition d'un terrain constructible dans le bourg appartenant à M. Eric Quemeneur, d'une superficie de 275 m² et cadastré section BE n° 71. L'offre d'achat est de 10 000€.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition au prix demandé. L'acquisition se fera sous la forme administrative et le conseil désigne Audrey NYS pour représenter la commune, à la signature de l'acte, en tant qu'acheteur, le Maire Guy BOUCHAUD ayant le rôle de recevoir et d'authentifier l'acte.

8. Questions diverses

Le Conseil Municipal examine plusieurs points de gestion courante de la commune parmi lesquels :

- Le problème de la vitesse de circulation dans le bourg a été de nombreuses fois déploré par nos administrés. Faute de pouvoir instaurer une limitation de vitesse officielle (demande rejetée par les services départementaux dont dépend la route), le Conseil Municipal décide d'établir une signalétique mettant en avant la présence de randonneurs et invitant les automobilistes à réduire leur vitesse. La conception d'une signalétique adaptée est lancée pour les jours à venir pour une mise en place rapide.

- Le dossier de la route de l'étang des forges a été retardé par le confinement. L'étude de l'ONF proposant l'assèchement de l'étang est examinée par la Préfecture (ONEMA – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). La décision est uniquement de son ressort.

Le maire informe l'assemblée qu'il a désigné Jean-Pierre comme surveillant de l'étang de Born pour ce qui concerne le droit de pêche.

- Suite à la fin du confinement, il est décidé que :

- La veille téléphonique assurée par Annick Jacquet allait prendre fin. Ce lien créé sera maintenu mais de manière moins fréquente auprès des personnes isolées et/ou en difficulté.
- L'espace de coworking mis en place exceptionnellement à la salle d'accueil est dorénavant fermé, la Mairie devant disposer du lieu pour les réunions de conseil municipal, mariages... afin de respecter les mesures de distanciation sociale. L'accès wifi gratuit est toujours possible depuis la place.

- Suite aux nouvelles mesures sanitaires annoncées, le gîte de groupe Le Cantou sera finalement ouvert à la location aux particuliers, en AOUT uniquement et dans le respect des règles sanitaires en vigueur à cette période.

- La question de la communication municipale et de ses moyens informatiques est abordée. L'équipe municipale souhaite, entre autre, mieux informer les habitants de la Commune et permettre aux membres de la municipalité de travailler plus efficacement. Un projet autour du bulletin, du site Internet et d'une page Facebook est en préparation. Un recueil de coordonnées va être mis en place auprès des habitants pour faciliter la transmission dématérialisée de l'information dans le respect du RGPD et des obligations de la CNIL.

Il est également décidé que tous les comptes rendus de réunion du conseil municipal seront affichés dans les panneaux d'affichage municipal des hameaux.

La réunion se termine à 21h30.